

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉsir ?

BAPE, 5 août 2020

Gaston Déry, C.M.

1. Madame la présidente, messieurs les commissaires, merci de nous donner cette opportunité de partager notre réflexion sur ce projet de société, soit l'implantation d'un tramway dans la grande région de la capitale nationale. Notre réflexion est amorcée depuis plusieurs années et nous avons partagé publiquement nos pensées à quelques reprises dans les médias. Cette commission nous fournit l'opportunité de vous proposer notre vision comme citoyens responsables et indépendants ayant un seul objectif : Contribuer à l'essor de ce projet de société pour le bien-être de ses citoyens.
2. Je me présente, Gaston Déry. J'ai consacré 50 ans de ma vie à la protection de l'environnement sous plusieurs formes, dans le génie-conseil, que ce soit en lien avec notre majestueux Saint-Laurent, la biodiversité et l'arbre urbain. J'ai créé avec un associé la première firme de génie-conseil en forestier urbaine au Canada à la fin des années 1970. J'ai été pendant près de 20 ans identifié comme une référence pour la protection et la mise en valeur de la foresterie urbaine au Québec et au Canada. C'est avec beaucoup de modestie que je me présente devant vous aujourd'hui pour partager ma réflexion.

3. Arbre urbain

- a. Le projet de **tramway** aura nécessairement un **impact** sur l'arbre urbain. Sa protection et la disparition de nombreux arbres occasionnée par cette infrastructure de transport urbain **s'avèrent une préoccupation pour les citoyens dont on doit tenir compte;**
- b. Les arbres sont apparus sur terre il y a quelque **deux cents millions** d'années et nous **accompagnent fidèlement et discrètement au fil de l'évolution depuis que l'humain y a fait son apparition.**
- c. L'arbre urbain est pour nous un **véritable champion**. Solitaire, il croît dans un environnement qui lui est hostile, mais ne l'avantage pas.

- i. Il doit **partager l'espace** avec les maisons et édifices de tout genre,
- ii. La **lumière** essentielle à sa croissance,
- iii. **Adapter son système racinaire** à un espace exigu et à la présence de surfaces imperméables à l'eau de ruissellement et à l'oxygène
- iv. Combattre les effets du **sel de déglçage** épandu sur les routes en hiver,
- v. Subir les nombreuses **blessures** infligées par la présence humaine,
- vi. Accepter de **partager** sa canopée avec notamment les fils électriques,
- vii. Composer avec la présence d'infrastructures urbaines qui créent des **micro-climats extrêmes** (froid hivernal, chaleur créée par le bitume, etc.) et nécessitent des excavations et des entretiens... Et nous en passons.

d. Mais leur existence fait tellement partie de notre urbanisation que nous ne sommes pas toujours conscients de leur présence et des bienfaits qu'ils nous procurent discrètement.

e. Ses bienfaits :

- i. Les arbres jouent un rôle important dans l'accroissement de la **biodiversité** urbaine.
- ii. **Un arbre adulte peut absorber jusqu'à 150 kg de CO2 par an.** Les arbres jouent par conséquent un rôle de premier plan dans l'atténuation du changement climatique.
- iii. Contribuer à **abaisser la température de l'air de 2 à 8** degrés Celsius.
- iv. Les grands arbres sont **d'excellents filtres** pour les polluants urbains et les particules fines.
- v. **Améliorer la santé mentale et physique.**
- vi. **Prévention des inondations** et la réduction des risques de **catastrophes naturelles**.
- vii. **Économies d'énergie** et contribuent ainsi à réduire les émissions de carbone.

- viii. **Augmenter la valeur des propriétés**, de l'ordre de 20 pour cent, et attirer les touristes et les entreprises.
- f. La Ville de Québec possède un **service de foresterie urbaine** qui gère efficacement le capital forestier de la ville depuis des décennies.
- g. Le document déposé par le promoteur du projet nous apprend que : La ville s'engage à :
- Protection : Conserver les arbres existants partout où cela est possible
 - Plantation : Compenser l'abattage par la plantation et bonifier la canopée le long de tracé : atteindre un ratio de 2 pour 1
 - Abattage : Limiter l'abattage des arbres d'alignement et des superficies de déboisement
-
- Le tracé compte 5 272 arbres et végétaux
 - Selon les plans de conception actuels, 3108 arbres seront non impactés ou protégés et 1701 arbres seront abattus le long du tracé
 - L'objectif de plantation : un ratio de 2 pour 1 pour une cible préliminaire de 3 402 arbres
 - 75 % des arbres plantés seront sur propriété municipale
 - La participation des propriétaires aux abords du tracé est nécessaire pour atteindre la cible (plantation sur propriété privée).

4. Commentaires

- a. Lors de la séance du 10 juillet en après-midi de cette commission, on apprend que les **5272 arbres** et végétaux se retrouvent sur le parcours du tracé. *On a inclus aussi les grands arbustes qui sont d'importance, les grandes haies, parce qu'ils ont quand même un impact sur la canopée. Il aurait été intéressant que l'on procède à une évaluation phytosanitaire des tous les arbres afin de connaître l'état de santé des arbres qui seront soit coupé ou conservé.*
- i. Ces données permettraient de connaître le **niveau de résistance** de l'arbre à la suite d'un traumatisme et fourniraient des **informations essentielles** pour bien gérer les arbres présents sur le tracé.

- b. **Des zones naturelles de boisés urbains** et des milieux humides (Marais Isabelle) seront aussi affectés par l'implantation d'un tramway. Nous constatons que **les gestionnaires forestiers urbains de la ville de Québec ont porté une attention adéquate** pour la préservation des zones boisées et des milieux humides.

- c. On illustre clairement les **emprises du tracé avec les surfaces actuelles et les emprises supplémentaires affectant les arbres**. Des études démontrent que les **blessures mécaniques et perturbations de construction (excavations) sont les problèmes abiotiques les plus fréquemment observés** chez les arbres urbains, cause de dépérissement et de mort. **Un arbre est opportuniste et les racines vont chercher l'eau et l'oxygène là où elles sont disponibles, souvent à proximité du tronc. En tentant de diminuer la largeur de l'emprise supplémentaire, on serait probablement en mesure de sauver de nombreux d'arbres, notamment l'Orme d'Amérique sur René-Lévesque.**

- d. On précise que les arbres seront protégés, **mais on ne fournit pas de précisions quant aux types de mesure de protection et de mitigation qui seront mis de l'avant pour protéger les arbres lors de travaux.**

- e. **L'orme d'Amérique, l'arbre urbain par excellence**, a fait l'objet, depuis les dernières décennies, **d'une attention particulière pour lutter contre la maladie hollandaise de l'orme**. Et la ville de Québec a remporté un bon succès.

- f. **L'érable représente 29% des arbres sur le tracé, soit 1506 arbres et 32% des arbres abattus seront des érables, soit 548 individus. Ces deux genres d'arbres sont recherchés en milieu urbain dû à leur capacité d'adaptation au stress imposé par des conditions associées à cet environnement. Il y a lieu d'en préserver le maximum le long du tracé.**

- g. On prévoit aussi un **ratio de deux arbres** plantés pour chaque arbre abattu. Nous devons être conscients qu'un **jeune arbre fraîchement planté n'aura pas le même effet bénéfique qu'un arbre adulte solidement implanté dans son milieu, avant au moins deux à trois décennies.**
- h. On apprend qu'il est prévu que **22 % des arbres à abattre sont considérés comme replantable/transplantable.** Les individus remplacés par des arbres provenant de **pépinières** ont un fort taux de survie suite à une plantation. Cependant, **un arbre relocalisé** dans un milieu urbain aux abords d'une rue ou d'un boulevard tolère **difficilement un choc de transplantation**, car son système racinaire n'est pas distribué de façon homogène comme en milieu naturel. On doit alors prévoir que **le succès de transplantation ne sera pas de 100%.**

RECOMMANDATIONS POUR LE VOLET QUALITÉ DE VIE ET ENVIRONNEMENT : Arbre urbain

À la lecture des divers documents disponibles concernant l'impact qu'auront à subir les arbres urbains sur le tracé, on constate que beaucoup d'effort ont été consentis sur cette richesse, mais il demeure encore, à ce stade, des prévisions incertaines et des questions à analyser non seulement pour rassurer les citoyens, mais pour avoir en main toutes les informations permettant de protéger le maximum d'arbres urbains au service de la société. Dans ce contexte, voici nos recommandations spécifiques :

1. **Procéder** une évaluation phytosanitaire des tous les arbres afin de connaître l'état de santé des arbres qui seront soit couper ou conserver;
2. **Tenter** de diminuer la largeur de l'emprise supplémentaire, afin de maximiser les chances de conserver des arbres matures existants. On serait probablement en mesure de sauver des un grand nombre d'arbres, notamment l'Orme d'Amérique sur René-Lévesque;

3. **Considérer** que les frênes résiduels sur le parcours du tracé seront impactés par la présence de l'agrile du frêne et tenir compte de cet élément quant aux objectifs d'augmentation de la canopée.
4. **Préparer** un devis détaillé sur les mesures de mitigations à mettre en place pour la protection des arbres et l'inclure dans les appels d'offres auprès des soumissionnaires;
5. **Mandater** des professionnels de la foresterie urbaine pour surveiller les travaux de construction afin que ce devis de protection des arbres soit respecté;
6. **Porter** une attention particulière aux ormes et aux érables qui représente 45% des arbres présents sur le tracé, car ces deux genres d'arbres sont recherchés en milieu urbain dû à leur capacité d'adaptation au stress imposé par des conditions associées à cet environnement;
7. **Revoir** le ratio de deux arbres plantés pour chaque arbre abattu utilisant d'autres secteurs de la ville pour équivaloir à la perte des arbres matures qui seront abattus surtout dans le contexte où la ville se fixe comme objectif d'augmenter la canopée à 35% et pour compenser les effets bénéfiques des arbres sur les GES;
8. **Identifier** des incitatifs, tels dédommager financièrement pour la perte d'arbres matures ou fournir les nouveaux arbres et assumer les frais de plantation, pour que les propriétaires privés aux abords du tracé participent effectivement aux efforts de plantation, car cette situation s'avère nécessaire pour atteindre la cible d'arbres présents;
9. **Préparer** un plan de communication pour bien faire comprendre aux citoyens toutes les mesures de mitigations mises de l'avant pour protéger le maximum d'arbres et les mesures compensatoires.

En terminant, rappelons qu'un réseau de transport structurant s'avère essentiel pour une ville comme Québec. Nous rappelons qu'un survol des grandes villes du monde

illustre qu'elles sont majoritairement dotées d'un tel réseau de transport structurant et Québec doit, à l'image de ces grandes villes, bénéficier d'un tel réseau pour ses citoyens et les nombreux touristes qui veulent découvrir toutes les facettes de la ville et sa qualité de vie.